



Dossier de presse
21.09.26

**Rentrée 2026 :
donnons enfin
des moyens
à l'école publique !**



ÉDITO



**Anne-Charlotte Rossi,
présidente de la FCPE**

Suppressions de postes, interdiction du portable au lycée, décret parentalité, hausse du coût de la rentrée : l'austérité s'installe à l'école et de nouvelles contraintes pèsent sur les familles.

Pour la FCPE, cette rentrée 2026 est une nouvelle illustration d'une politique qui stigmatise les familles, sans donner à l'école les moyens de répondre aux besoins des élèves.

Sur le terrain, nous constatons un durcissement des relations entre les familles et l'école. Nous refusons que la défiance remplace le dialogue. À l'aube de ses 80 ans, la FCPE continuera de défendre la coéducation, l'entraide, la pédagogie et la confiance entre parents, élèves et personnels.

Nous demandons plus de moyens pour l'école publique. La baisse démographique doit être une chance : celle de réduire les effectifs, de mieux accompagner chaque élève et de lutter enfin contre les inégalités scolaires.

Car pendant que les inégalités perdurent, la privatisation et la marchandisation de l'éducation progressent de la maternelle au supérieur. Nous refusons que se dessine une école à plusieurs vitesses, où la réussite dépend des moyens financiers des familles.

L'éducation sera un enjeu majeur de la prochaine élection présidentielle. La FCPE prendra toute sa place dans ce débat pour défendre une école publique, gratuite, laïque et émancipatrice, qui soit à la hauteur de l'avenir de notre jeunesse.



BAISSE DÉMOGRAPHIQUE



Du côté des territoires

La baisse démographique est réelle, mais elle n'est pas uniforme. Dans certains territoires ou certaines écoles, les classes restent très chargées malgré la baisse globale des effectifs.

Fermer une école et réaffecter des enfants dans une autre commune impliquent parfois des temps de transport beaucoup trop importants, ce qui affecte les conditions de vie des familles. Des regroupements école/ collège sont en projet **en Mayenne et dans les Pays-de-la-Loire**. La FCPE demande à être associée localement sur tout projet de regroupement. Ces projets doivent être pensés dans l'intérêt des élèves et ne doivent pas avoir comme seul objectif la recherche d'économie.

En Île-de-France, Haute-Garonne, Mayenne, plusieurs centaines de lycéens n'ont à ce jour toujours pas fait leur rentrée, et cette année, pour la première fois, aussi des collégiens dès la 6^e ! Trois semaines après la rentrée, certains sont toujours chez eux. Des effectifs très importants nous sont signalés en lycée, 32 voire 34 élèves par classe, Des classes de 37 **en Gironde et à Mayotte**. Des pénuries d'enseignants en SVT, physique-chimie, arts plastiques et éducation musicale sont déjà à déplorer.

Lors de sa conférence de presse de rentrée le ministre de l'Éducation nationale a longuement commenté la baisse démographique pour justifier les suppressions de postes et fermetures de classes.

La FCPE réitère sa demande que la baisse démographique ne soit pas un argument implacable pour supprimer des postes et fermer des classes. Au contraire, **cette diminution du nombre d'élèves est une occasion d'améliorer les conditions d'enseignement.**

La FCPE demande au ministre de l'Éducation nationale de :

- Maintenir les postes d'enseignants, plutôt que de transformer mécaniquement la baisse du nombre d'élèves en suppressions de postes voire fermetures d'écoles. Reconstituer une réserve d'enseignants pour assurer le remplacement de tous les enseignants absents ;
- Profiter de la baisse des effectifs pour réduire le nombre d'élèves par classe et améliorer les conditions d'apprentissage ;
- Prendre en compte les fortes disparités territoriales.



**Du côté
des territoires**

Dans l'Aude, la rectrice a indiqué par écrit que la mesure devait rester exceptionnelle et ne pouvait pas servir à écarter un élève en raison de difficultés liées à son handicap. Nous avons invité nos conseils départementaux à demander les mêmes garanties écrites à leur rectorat et à leur DASEN.

La FCPE ne peut accepter et n'acceptera jamais que l'on sanctionne un enfant pour des faits ou une attitude imputable à ses parents ou sa famille.

La FCPE demeure convaincue que la protection des personnels est une nécessité absolue. Pour autant, cette protection ne peut passer par un dispositif qui remet en cause le principe de responsabilité individuelle, fragilise la continuité de la scolarité et risque de détériorer encore davantage les relations entre les parents d'élèves et l'école.

La FCPE s'est opposée au décret « parentalité » dès la présentation du texte au Conseil supérieur de l'éducation du 9 juillet dernier.

Malgré l'opposition massive des organisations syndicales et de la FCPE, le ministère est passé outre l'avis du CSE et a publié le texte au JO, le 29 juillet.

La FCPE utilisera toutes les voies possibles pour faire abroger ce texte. **Un recours sera déposé avant le 27 septembre.**



3

INTERDICTION DU PORTABLE



Du côté des territoires

Les situations sont très différentes d'un lycée à l'autre. Certains établissements appliquent une interdiction stricte. D'autres ont modifié leur règlement intérieur après un échange avec le conseil de la vie lycéenne et les représentants des parents.

Dans l'Aude et le Jura, cette concertation a permis de définir des règles par lieu et par usage. Des régions ont équipé les lycéens d'ordinateurs qui sont pourtant interdits dans certains établissements en dehors des cours, parfois même au CDI. Les CDPE concernés demandent que des espaces de travail restent accessibles.

Depuis la rentrée, l'interdiction du téléphone portable a été étendue aux lycées. Le lycée représente l'espace de la construction, de l'autonomie, la construction progressive de la maturité et de l'esprit critique. Cette mesure renonce à tout cela et nie le travail pédagogique des équipes éducatives. Cette interdiction est un mauvais signal, voire une injonction contradictoire envoyée aux lycéens qui conduisent à 17 ans, sont en passe de voter aux prochaines municipales ou à la présidentielle mais ne seraient pas suffisamment matures pour réguler leurs usages numériques.

Des lycéens auxquels on demande de se connecter à Pronote ou à leur ENT pour faire leurs devoirs et communiquer avec leurs enseignants et l'administration. Sans compter le passage obligé par Parcoursup pour les lycéens de Terminale. Au lieu d'interdire, la FCPE estime qu'il est important de privilégier la responsabilisation et l'éducation à un usage raisonné du numérique. Une interdiction totale ne règle pas à elle seule les éventuels débordements. De fait, elle peut créer des inégalités entre établissements. Les règles doivent être discutées avec les élèves et les parents afin qu'elles soient comprises. Il faut aussi prévoir clairement comment le téléphone peut être utilisé à des fins pédagogiques, en cas d'urgence, et dans des situations de santé particulières ou de handicap.

La FCPE demande aussi la création d'un nouveau programme scolaire d'éducation à la vie numérique et aux médias à imaginer et à déployer de l'école au lycée.

4 PIRATAGE INFORMATIQUE



Du côté des territoires

La FCPE 31, 53 et 65, ainsi que plusieurs représentants des **Pays de la Loire**, ont confirmé avoir vécu une rentrée fortement perturbée : messageries et plateformes bloquées, Pronote indisponible, documents administratifs difficiles à établir, affectations et emplois du temps traités à la main.

Les familles et les représentants des parents d'élèves ont reçu très peu d'informations.

Suite au piratage des données de l'Éducation nationale, les accès aux messageries et aux applications professionnelles ont été coupés dans deux académies (celle de Toulouse et de Nantes).

Dès l'annonce de la cyberattaque, la FCPE a exigé une totale transparence de la part du ministère de l'Éducation nationale.

Elle a saisi la CNIL et écrit au ministère le 19 août 2026.

Le sujet sera également abordé lors du rendez-vous avec le ministre, le 21 septembre 2026.

5 CANICULE



Du côté des territoires

Les conseils départementaux de parents d'élèves **du sud de la France** dénoncent depuis de nombreuses années l'inadaptation du bâti scolaire dès le printemps et à la rentrée. Avec le dérèglement climatique, tous les départements sont concernés.

La FCPE a appris par voie de presse que les crédits du plan d'urgence annoncé par l'État le 26 juin dernier pour accompagner les collectivités dans l'adaptation des bâtiments scolaires les plus exposés aux fortes chaleurs seraient aujourd'hui gelés, dans l'attente d'une nouvelle affectation à d'autres priorités gouvernementales.

Sur les 40 millions d'euros initialement annoncés, seuls 10 millions pourraient finalement être mobilisés. Pour la FCPE, cette décision est incompréhensible et révèle une nouvelle fois le décalage entre les annonces du gouvernement et les moyens réellement engagés.

Annoncer un plan d'urgence en pleine période de canicule, puis finalement en geler l'essentiel des crédits : pour la FCPE, le gouvernement a une nouvelle fois privilégié l'effet d'annonce au détriment de l'action.

Après une fin d'année scolaire extrêmement éprouvante pour les enfants et les jeunes, notamment pour ceux qui passaient leurs examens, et après cinq épisodes de canicule en quatre mois, cette décision démontre que le gouvernement ne mesure toujours pas la gravité de la situation.

Les épisodes de fortes chaleurs vont se multiplier et s'intensifier. Ils ne constituent plus des événements exceptionnels auxquels il faudrait répondre ponctuellement, mais une réalité durable à laquelle l'école doit être préparée.

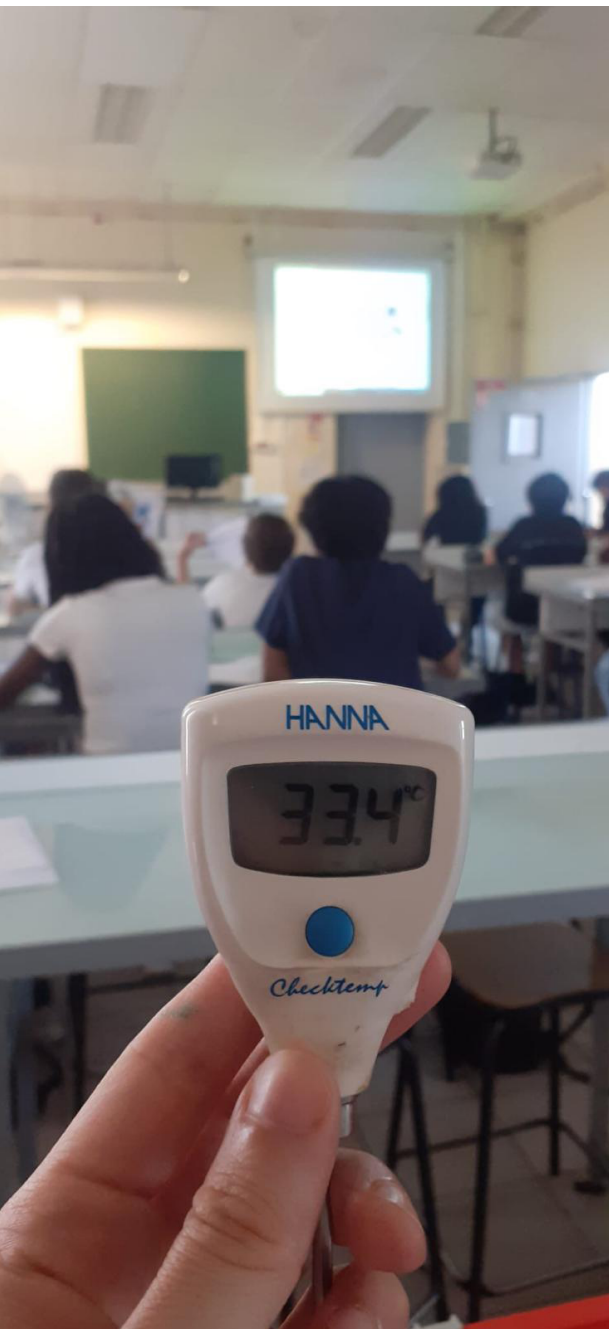
Alors que tout devrait être mis en œuvre dès maintenant pour que les établissements soient prêts dès le printemps prochain, c'est une logique comptable et de court terme qui semble, une nouvelle fois, primer.

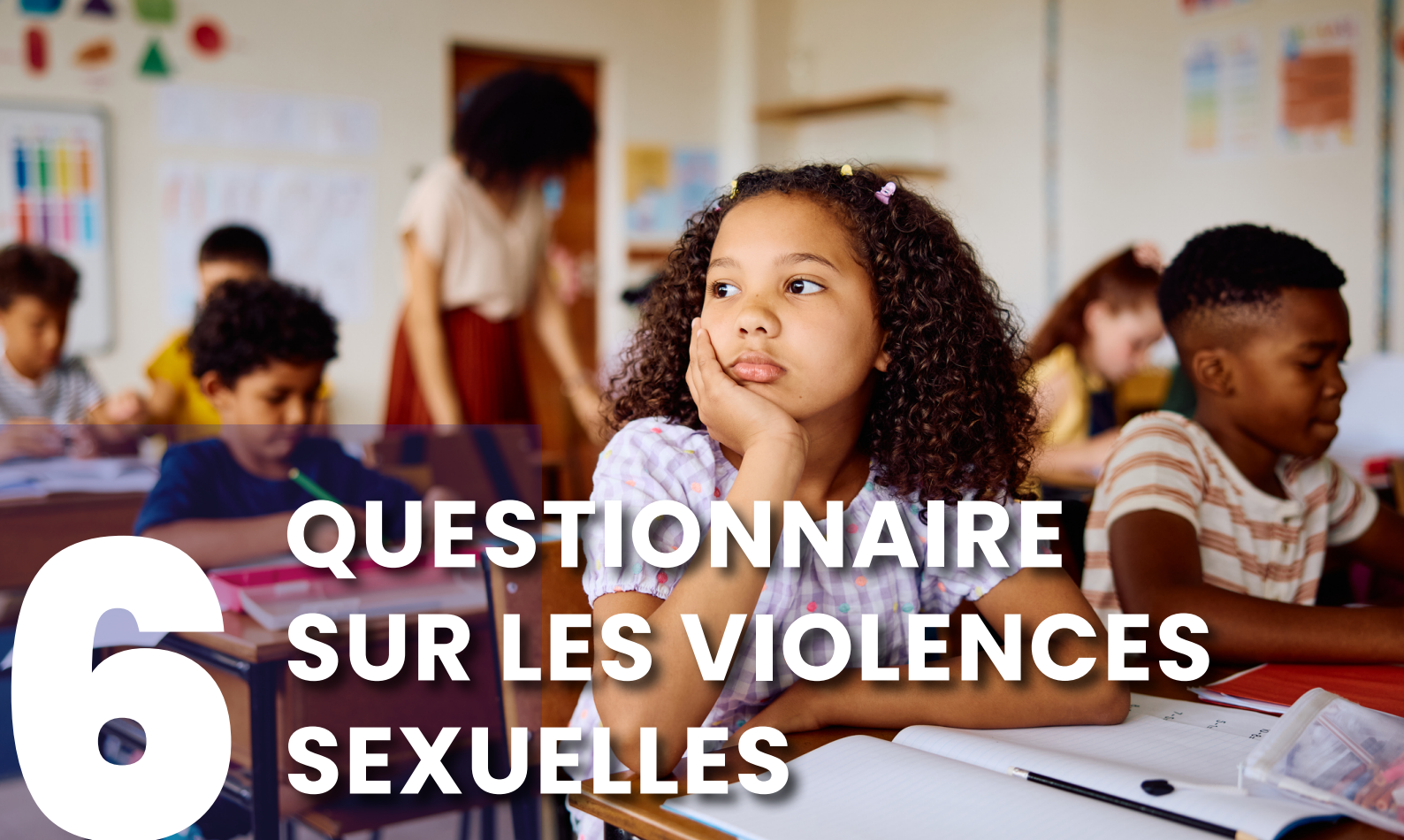
La FCPE demande un plan canicule pour les établissements scolaires depuis 2019. Sept ans plus tard, l'adaptation du bâti scolaire au dérèglement climatique reste largement à construire. Dans la majorité des établissements, des travaux énergétiques et d'adaptation sont indispensables : isolation, protections solaires, stores, ventilation, végétalisation... Ces investissements ne peuvent plus être considérés comme accessoires ou reportables. Adapter les écoles au changement climatique est une nécessité sanitaire, éducative et environnementale.

C'est également une exigence de justice sociale. Les enfants ne sont pas égaux face à la chaleur. Les conditions de logement et de vie des familles les plus modestes offrent souvent moins de possibilités pour se protéger des températures extrêmes. L'école ne doit pas devenir un lieu supplémentaire où se creusent ces inégalités.

Les études menées à l'international montrent que les fortes chaleurs ont un impact direct sur les capacités d'apprentissage et les résultats scolaires. Lorsque les températures dépassent le seuil de confort thermique, chaque degré supplémentaire peut dégrader les performances et les capacités de concentration des élèves.

Ces effets sont encore plus importants pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés, qui disposent souvent de moins de moyens pour se protéger de la chaleur à leur domicile.





6 QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES



Le numéro de rentrée de la Revue des parents était consacré aux violences sexuelles. Objectif : outiller les parents sur le rôle qu'ils peuvent jouer et les aider concrètement à détecter une violence.

Le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, a annoncé qu'à partir de novembre, des questions sur les violences sexistes et sexuelles seront intégrées au questionnaire annuel sur le harcèlement scolaire.

Pour la FCPE, la mise en place d'un questionnaire auprès de millions d'élèves doit nécessairement s'accompagner de moyens permettant de traiter les situations qui seront révélées : personnels formés, services médico-sociaux en capacité d'intervenir, protocoles de signalement clairs, accompagnement psychologique et protection effective des enfants.

La FCPE aurait souhaité que la concertation avec les fédérations de parents d'élèves ait lieu avant l'annonce du ministre dans les médias. Des questions restent en suspens, notamment si les enfants ne souhaitent pas lever l'anonymat.

La FCPE sera vigilante à ce que ce sujet ne soit pas simplement une annonce et sans moyens supplémentaires attribués à l'institution pour traiter véritablement le sujet jusqu'au bout.



ENFANTS SANS TOIT



**Du côté
des territoires**

Dans de nombreuses villes, parents d'élèves, enseignants et autres citoyens occupent des écoles pour mettre à l'abri des enfants sans solution. Des cagnottes sont organisées pour payer les nuits d'hôtel notamment grâce à des goûters solidaires. Des citoyens se mobilisent pour trouver des solutions là où les dispositifs publics n'en proposent plus.

2 355 enfants dormaient à la rue quelques jours avant la rentrée. Ce sont 9% d'enfants de plus qu'en 2025 et 42% de plus qu'en 2022. Derrière ces données, il y a des enfants qui grandissent dans l'insécurité, confrontés à des risques qui affectent leur santé, leur scolarité, leur équilibre et leur avenir.

Car comment parler d'égalité des chances à l'école lorsque, le jour même de la rentrée scolaire, des milliers d'enfants ne savent pas où ils dormiront le soir ?

Comment demander à un enfant de se concentrer en classe lorsqu'il a passé la nuit dans la rue, dans une voiture, dans un hébergement d'urgence temporaire voire dans un préau d'école ?

Comment construire des apprentissages et une stabilité lorsque les changements de lieux de vie entraînent également des changements d'école ? Face à cette situation, les citoyens prennent le relais. Partout en France, la fédération poursuit son engagement pour accompagner les enfants et leurs parents confrontés au sans-abrisme et à la précarité.

8 ÉCOLE POUR TOUS



**Du côté
des territoires**

En Haute-Garonne, dans les Pyrénées Orientales, le constat est alarmant : des dizaines d'enfants ne peuvent intégrer des dispositifs ULIS, faute de places. Le rectorat ne répond à aucune sollicitation des parents. Les parents sont désespérés et dénoncent des situations de maltraitance vécues par les enfants.

La FCPE 35 et la FCPE 47 ont signalé des difficultés d'accueil pour des élèves en situation de handicap, le manque d'AESH mais aussi le manque de places dans le secteur médico-social et l'absence de consignes claires sur les pôles d'appui à la scolarité. **LA FCPE 47** a également alerté sur le manque de psychologues de l'Éducation nationale et de solutions en pédopsychiatrie.

La FCPE 92 a présenté la situation d'un élève diabétique devant recevoir deux injections par jour dans un établissement sans infirmière. Sa mère se déplace quotidiennement et risque de perdre son emploi. Il a été proposé de saisir le médecin scolaire et le recteur et d'interroger les autres CDPE sur des situations comparables. Des expériences locales ont été citées, mais aucune solution institutionnelle n'a été trouvée.

Aujourd'hui encore, trop d'élèves en situation de handicap se heurtent à des obstacles persistants pour accéder à une scolarisation pleinement inclusive.

Des enfants ayant reçu une notification de la MDPH restent privés de l'accompagnement pourtant prescrit, faute de moyens suffisants. Des milliers de AESH manquent pour accompagner tous les enfants qui en ont besoin.

Alors que la Conférence nationale du handicap (CNH), qui s'est tenue le 4 septembre 2026, est censée être un temps fort de la politique du handicap en France et réunir l'ensemble des acteurs concernés, **la FCPE déplore de ne pas y avoir été conviée.**

Cette absence est d'autant plus incompréhensible que la FCPE a contribué aux travaux préparatoires et a été auditionnée. Comment penser l'école inclusive sans écouter les parents d'élèves dont les enfants sont non scolarisés à 15 jours de la rentrée ?



CONTACTS PRESSE

Bureau national

• Mustafa Ozcelik, vice-président de la FCPE

Service communication

- Laurence Guillermou
fcpecom@fcpe.asso.fr
- Alexandra Defresne
adefresne@fcpe.asso.fr

Notre site : fcpe.asso.fr

Sur les réseaux :



@fcpenationale



@fcpenationale



@fcpe-asso

Lancement d'une chaîne WhatsApp



@FCPE nationale